

Soutenir les gens de métier



Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes pour favoriser les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés, encourager l'apprentissage en milieu de travail et aider davantage les Canadiens à entreprendre une carrière dans un métier spécialisé.

Le budget 2006 présente :

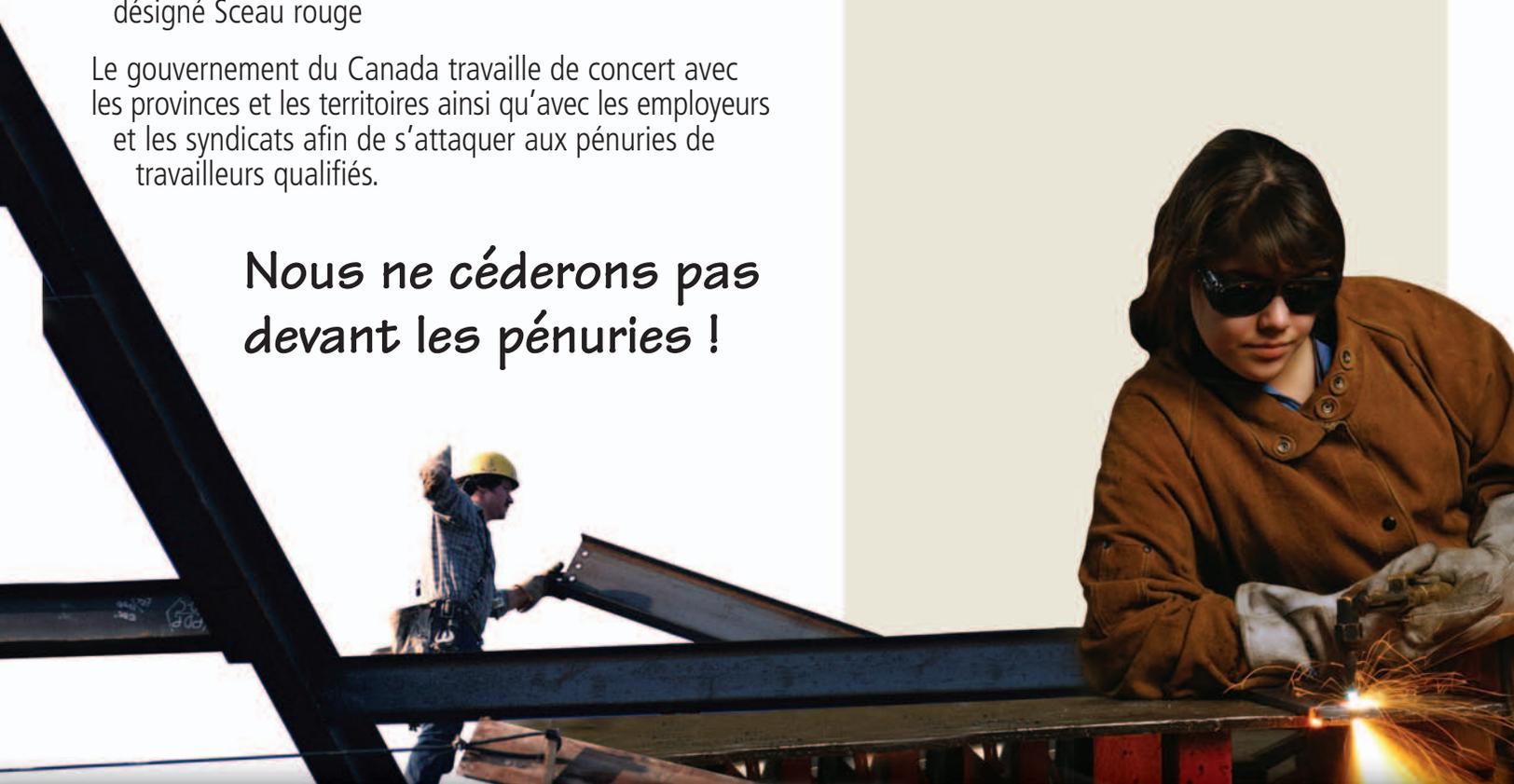
- une nouvelle déduction allant jusqu'à 500 \$ pour les gens de métier qui doivent se procurer les outils nécessaires à leur travail
- un nouveau crédit d'impôt allant jusqu'à 2 000 \$ par année pour les employeurs qui embauchent des apprentis
- une subvention annuelle en espèces de 1 000 \$ accordée aux apprentis inscrits, et applicable aux deux premières années d'un programme de formation dans un métier désigné Sceau rouge

Le gouvernement du Canada travaille de concert avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les employeurs et les syndicats afin de s'attaquer aux pénuries de travailleurs qualifiés.

**Nous ne céderons pas
devant les pénuries !**

Pour en savoir plus sur la Subvention incitative aux apprentis, consultez notre site Web à servicecanada.gc.ca ou composez **1 866 742-3644** (ATS : **1 866 909-9757**).

Pour en savoir plus sur la Déduction pour outillage des gens de métier ou sur le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, consultez le site Web de l'Agence du revenu du Canada à www.arc.gc.ca, ou composez **1 800 959-7383** ou **1 800 959-7775** respectivement.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada